

# ANIMATIONS SPORTIVES VACANCES DE FEVRIER



## POUR LES 10-16 ANS



# TICKETS SPORTS

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE JEUDI 13 FEVRIER 2020



# MODE D'EMPLOI

1- Réserver au **06.98.57.76.14** du lundi au vendredi sur répondeur

2- Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à :  
**OCSPAC - BP 25054 - 35250 – Saint Aubin d'Aubigné**

3- Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

**Fournir le pique nique du midi**

Pour toutes les journées sportives, **une tenue de sport est obligatoire**

(des vestiaires sont à disposition pour se changer)

**Activités en salle**: chaussures propres obligatoires (prévoir une 2ème paire)

**Badminton** : matériel personnel si possible (sinon prêt d'une raquette)

**Patinoire**: gants obligatoires + chaussettes hautes

**Piscine** : maillot de bain obligatoire (short de bain interdit)

Les horaires de ramassage de car seront affichés en mairie à partir du jeudi **07 Février**

**Clôture des inscriptions le mercredi 06 Février**



Partie à découper et à retourner avec le règlement à l'ordre de l'OCSPAC

à : **OCSPAC – BP 25054 – 35250 St-Aubin-d'Aubigné.**

Je soussigné(e) M./Mme\* \_\_\_\_\_ Commune de\* \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Téléphone en cas d'urgence\* : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_

Inscrit ma fille/mon fils : \_\_\_\_\_ date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

aux activités suivantes\* :

Trampoline Park     Gym Parkour     Patinoire     Foobaskill     Piscine Aquatis

Escalade de bloc     Badminton     Bowling     Tir à l'arc/Sports de combat     Soccer

Je verse la somme de \_\_\_\_\_ € (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature\* :

Mail\*\* :

\* à remplir obligatoirement

\*\* seulement si nous n'avons pas votre adresse ou si changement

Du 17 au 28  
Février 2020

# TICKETS SPORT

Pour les  
10/16 ans

**Lundi 17 Février**  
St Aubin d'Aubigné

**Trampoline Park**  
jeux sportifs le matin



14,70 €

**Mardi 18 Février**  
Melesse



**Gym Parkour** (passage d'obstacles en salle...)  
Cirque/DBL Ball

10,40 €

**Mercredi 19 Février**  
St Aubin d'Aubigné



**Patinoire** Le Blizz à Rennes  
jeux sportifs en salle le matin

13,20 €

**Jeudi 20 Février**  
Montreuil sur Ille

**Futsal et Basket** le matin  
**FOOBASKILL** l'après midi



4,70 €

**Vendredi 21 Février**  
Gahard



**Piscine Aquatis** à Fougères  
jeux défis sportifs/basket trampo

10,40 €

**Lundi 24 Février**  
Montreuil sur Ille

**Escalade de bloc** en salle à St Grégoire  
Sports en salle le matin

14,70 €

**Mardi 25 Février**  
St Aubin d'Aubigné



Tournoi de **Badminton**  
organisé avec le Conseil Départemental



4,70 €

**Mercredi 26 Février**  
Montreuil sur Ille

**Bowling** à Cap Malo  
en salle l'après midi



13,20 €

**Jeudi 27 Février**  
St Aubin d'Aubigné



**Tir à l'arc/Sarbacane**  
**Judo/self défense**



8,20 €

**Vendredi 28 Février**  
La Mézière

**Soccer** à Cap Malo  
(toute la journée)



13,20 €

# REGLEMENT DES TICKETS SPORT

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'OCSPAC ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

## Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

**Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

## Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est à la charge des parents.

## Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

## Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

## RDPG

(règlement européen sur la protection des données)

Les données collectées (numéro de téléphone, adresse mail et âge de l'enfant) sont communiquées aux seuls destinataires de la structure OCSPAC.

Elles sont conservées pendant 5 ans.

## Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

## Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

## Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie